

"La Confédération internationale des syndicats chrétiens, l'Euratom et le Marché commun" dans Luxemburger Wort (26 mai 1956)

Légende: Le 26 mai 1956, commentant l'ouverture prochaine de la conférence de Venise sur la relance européenne, le quotidien Luxemburger Wort décrit la position de la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC) à l'égard du Marché commun et de l'Euratom.

Source: Luxemburger Wort. Für Wahrheit und Recht. 26.05.1956, n° 147/148; 109. Jg. Luxembourg: Imprimerie Saint-Paul. "La Confédération internationale des syndicats chrétiens, l'Euratom et le marché commun", auteur:Fosty, Jean , p. 2.

Copyright: (c) Imprimerie Saint-Paul s.a.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/la_confederation_internationale_des_syndicats_chretiens_l_euratom_et_le_marche_commun_dans_luxemburger_wort_26_mai_1956-fr-646869b0-35d7-4be9-8265-727aac200bao.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

La Confédération internationale des syndicats chrétiens, l'Euratom et le Marché commun

De notre correspondant permanent

Bruxelles, 14 mai.

Les ministres des six États de la Communauté européenne du charbon et de l'acier vont se prononcer à Venise sur le rapport des experts du comité dit de Bruxelles. Il s'agit là d'une importante étape de l'intégration européenne. Le comité fut appelé par la conférence des Six et la résolution qu'ils prirent, le 1^{er} juin 1955, à Messine, à rechercher les moyens de réaliser l'intégration européenne dans deux domaines : l'énergie atomique et le marché commun ou si l'on préfère, l'union douanière. Les experts terminèrent leurs travaux, le 21 avril, par un rapport de 150 pages qui fut adressé aux six gouvernements. Conformément aux directives qui avaient été données, le rapport propose pour les deux projets de la « relance européenne », des solutions d'intégration sur lesquelles, à Venise, les gouvernements devront se prononcer par la voix des ministres des Affaires étrangères. Si les conclusions de ceux-ci sont favorables, la prochaine étape serait donc la rédaction des traités.

A la veille de la conférence de Venise, la Confédération internationale des syndicats chrétiens vient de définir ses positions à l'égard du Marché commun et de l'Euratom. La réunion s'est tenue à Bruxelles, au siège de la CISC, sous la présidence de M. Gaston Tessier, qui est aussi le président de la Confédération française des syndicats chrétiens. En ouvrant la séance, M. Tessier a rappelé que le mouvement syndical chrétien a toujours encouragé l'intégration européenne; il la considère comme une nécessité vitale pour l'avenir des pays d'Europe autant que pour l'amélioration du niveau de vie matériel et moral des populations et des travailleurs. Les syndicats chrétiens ont adhéré au Comité d'action pour les États-Unis d'Europe, créé par M. Jean Monnet et à la résolution qui fut prise en janvier 1956 par ce Comité en faveur de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique dans un cadre communautaire européen.

M. Vanistendael, secrétaire général de la CISC, a exposé, d'abord dans des considérations générales, la position du mouvement syndical chrétien devant la relance européenne. La CISC considère comme un fait encourageant l'aboutissement des travaux des experts à deux projets concrets concernant le marché commun et l'Euratom.

A côté de dispositions qui répondent aux positions définies antérieurement par la CISC, ces projets comportent des lacunes graves. Les organisations syndicales chrétiennes ne pourront donner leur appui que si les ministres remédient à ces lacunes par des solutions satisfaisantes. Ces dernières doivent tendre à trois résultats : les compétences de délibération de la Commission européenne doivent être élargies aux questions de politique économique et sociale en général; les compétences de décision de la même Commission doivent être étendues dans le domaine de la gestion du Marché commun; enfin, les représentants des travailleurs doivent être étroitement associés à la rédaction du traité et à la gestion du Marché commun et de l'Euratom.

A ces considérations générales, valables pour l'ensemble de la relance européenne et du rapport des experts, la CISC ajoute d'autres observations pour chacun des deux projets.

En ce qui regarde le Marché commun, le mouvement syndical chrétien insiste sur cinq points notables. Il précise d'abord qu'il faut distinguer entre l'intégration économique et le marché commun: le second n'est qu'une étape de la première qui doit être poursuivie. Une union douanière ne suffit pas à établir la Communauté des affaires économiques. Il est nécessaire, ensuite, de tracer un large programme de politique sociale, considérée en elle-même et non seulement comme un corollaire de la politique économique. Les pouvoirs exécutifs de la Commission européenne et le contrôle parlementaire de l'Assemblée doivent être renforcés. Sur une question que nous leur posons, les dirigeants de la CISC nous précisent notamment qu'ils ont toujours été partisans de l'élection de l'Assemblée au suffrage direct des citoyens. Le CISC demande, d'autre part, que les travailleurs soient associés à la politique et à la gestion du Marché commun, de préférence au sein d'un Conseil économique et social qui soit doté du droit d'initiative et de la compétence obligatoire. Enfin, elle réclame une politique d'investissement et de progrès social dans les territoires

d'outre-mer.

La position du mouvement syndical chrétien sur l'Euratom nous est précisée de la manière suivante. La CISC demande notamment la protection rigoureuse de la main d'œuvre et de la population contre les risques de radioactivité. Elle réclame l'attribution à l'Euratom des pouvoirs nécessaires pour mener à bien une politique d'investissement.

Demande-t-elle la propriété des combustibles nucléaires pour la Communauté ? Sur ce point, la CISC s'était prononcée antérieurement pour la formule absolue, proposée par le Comité d'action de M. Monnet. Sur le vu du rapport des experts, elle demande au moins la propriété d'achat pour l'Euratom, cette priorité étant liée à l'approvisionnement en matières fissiles exclusivement pour l'Euratom et cela pour tous les minerais et combustibles nucléaires, à tous les stades de leur transformation. Le mouvement syndical chrétien reste partisan du principe de l'utilisation exclusivement pacifique de l'énergie nucléaire par l'Euratom. Il se réserve, semble-t-il, au vu des conclusions de la conférence de Venise, d'examiner s'il est possible de concilier certaines objections, notamment de source française, avec ce caractère pacifique. Il considère, toutefois, qu'il est impossible d'admettre que l'Euratom puisse fabriquer des armes nucléaires. Le rapport des experts n'étant pas précis sur ce point, la CISC ne peut que rappeler sa position de principe. Elle réclame enfin, dans le cadre du deuxième projet, une définition plus précise et l'extension des pouvoirs de la Commission atomique européenne ainsi que l'association des travailleurs à la politique et à la gestion de l'Euratom.

Faut-il penser que si toutes ces conditions ne sont pas réalisées à Venise, la CISC s'opposerait au futur traité ? Comme nous le précisent les dirigeants, les positions qu'ils viennent de définir sont de principe. Les dirigeants syndicaux entendent tenir compte des possibilités, mais il est évident aussi que leurs organisations ne pourraient apporter leur appui à une entreprise qui ne poursuivrait pas une tâche commandée par les principes en question.

— La CISC lie-t-elle les deux projets, demandons-nous. En d'autres termes entend-elle que l'Euratom ne puisse être réalisé sans le Marché commun ?

— Nous souhaitons que les deux projets marchent de pair, répond M. Vanistendael, mais nous ne posons pas de « préalable. » Il n'y a pas pour nous de condition sine qua non. Il faut tenir compte des possibilités du moment. Notre vœu est que le marché commun et l'Euratom soient réglés dans le même traité, mais nous refusons un quitte ou double.

— Comptez-vous prendre des contacts avec la Confédération internationale des syndicats libres, c'est à dire socialistes ?

— Ces contacts ont été pris. Nous avons adressé, le 22 mai, une lettre à M. Scheveneis, secrétaire général de l'Organisation régionale européenne de la CISL, en demandant de rechercher une position commune au mouvement syndical sur les deux projets de la relance européenne.

La CISC a proposé de créer une Commission commune des affaires européennes. Cette suggestion aurait été bien accueillie. Toutefois, nous croyons savoir que la CISL éprouve des difficultés avec ses sections scandinaves sur les projets d'Euratom et de Marché commun.

En terminant cette réunion d'information M. Gaston Tessier exprime encore sa conviction de la nécessité de l'unification européenne. Il déplore que le manque d'esprit fédéral et l'excessif attachement aux souverainetés nationales contrarient les efforts. Il le dit d'autant plus volontiers, ajoute-t-il, que Français, il ressent particulièrement dans son pays ces difficultés qu'il faudra cependant surmonter. Il espère qu'à Venise l'Europe marquera un succès.

Jean FOSTY